



CONCOURS PHOTOS « CLICHES SUR L'ALTERNANCE » PROGRAMME & REGLEMENT

Article 1 : PARTICIPATION

Le Club des Entreprises, l'Université Savoie Mont Blanc, le syndicat CFE CGC, FormaSup Pays de Savoie, ITII 2 Savoies et Tétrás organisent un concours de photographies avec pour thème

« CLICHES SUR L'ALTERNANCE »

***Les visages de l'alternance des étudiants de l'Université Savoie Mont Blanc
en situation de travail***

Chaque étudiant ou stagiaire/alternant participant devra remplir et signer le bon de participation en ligne sur www.club-entreprises.univ-smb.fr « Rubrique Nos événements > Job Dating de l'Alternance »

Le fait de signer le bulletin de participation et d'envoyer une photo oblige la personne à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation. La participation est gratuite et ouverte aux stagiaires et alternants de l'Université Savoie Mont Blanc.

Article 2 : MODALITE DE PARTICIPATION

Chaque photo devra vous représenter en situation de travail dans votre environnement professionnel et doit être de qualité suffisante pour être imprimée en grand format.

Chaque participant télécharge sa photo (format JPG ou Raw) sur le dossier Dropbox dédié au concours [<https://www.dropbox.com/request/AASFa2C4DNiyD9BMG5up>] et nomme sa photo sous sur le modèle « **prenom.nom-formation** ». L'image devra être accompagnée d'un titre et du nom de l'entreprise où elle a été prise.

La date limite de réception des photos est fixée au dimanche 24 avril à minuit (date d'envoi des photos faisant foi)

Les photos jugées incorrectes ou indécentes seront automatiquement supprimées.

Article 4 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Les participants s'engagent à fournir les négatifs et/ou fichiers numériques et les autorisations de reproduction jointe au règlement sur demande. Dans le cadre des autres expositions le Club des Entreprises

et/ou l'Université Savoie Mont Blanc pourront utiliser les clichés sélectionnés pour l'exposition aux fins d'animer des expositions photographiques ultérieures. Aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Article 5 : DROITS A L'IMAGE

Les auteurs des photographies sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent. Ils doivent impérativement compléter le formulaire « Droit à l'image » en même temps que le formulaire d'inscription en ligne.

L'entreprise recevant le stagiaire ou l'alternant devra être informée des clichés pris dans ou à l'extérieur des locaux. Elle aura accepté la prise de clichés dans ses locaux. Le tuteur de l'étudiant aura donné son accord en complétant un formulaire en ligne [bit.ly/1R6XC86]

Article 6 : JURY & LOT

Le jury sera composé de personnes nommées par les organisateurs du concours. Les décisions du jury seront sans appel. La photographie sera jugée sur le respect du thème et son originalité ainsi que sur sa technique photographique.

Le palmarès sera prononcé le jeudi 26 mai et les meilleures photographies seront exposées à l'occasion du Job Dating de l'Alternance, dans les locaux de l'IUT d'Annecy. Tous les participants seront conviés à la remise de prix.

Le gagnant du concours recevra une tablette numérique offerte par le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc.

Les organisateurs assureront la présentation et l'accrochage des images les mieux notées et conformes au règlement.